

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain du Pays de Martigues

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Pays de Martigues figurant en annexe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer,
- de désigner, pour représenter le Conseil départemental au sein du comité de pilotage du NPNRU du Pays de Martigues, Madame BARTHÉLÉMY.

Ce rapport est sans incidence financière.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée